

[Accueil](#) / [Commerce/Gestion](#) / [Les vins de La Livinière et Boutenac reconnus en appellations communales](#)

CONFIRMATION

Les vins de La Livinière et Boutenac reconnus en appellations communales

Attendues depuis un an et demi, les parutions au Journal Officiel européen de la reconnaissance des nouvelles appellations Boutenac et La Livinière viennent finaliser le processus de hiérarchisation engagés depuis de longues années par ces deux terroirs languedociens.

Par Olivier Bazalge Le 21 mai 2024

[Lire plus tard](#) 

[Partage](#)   



Le massif de Pinada est le point convergent du terroir de Boutenac au cœur des Corbières - crédit photo: CIVL, Syndicat Cru Boutenac, Marc Medevielle et Henri de Vergeron

Une question d'étiquetage. Depuis septembre 2022 et la parution au Journal Officiel français des actes d'homologation des cahiers des charges des appellations d'origine protégées (AOP) « La Livinière » et « Boutenac », les noms de ces deux appellations de vins rouges du Languedoc s'étaient émancipés définitivement de Minervois et Corbières auxquels elles étaient obligatoirement accolées jusque-là.

La parution des indispensables décrets au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), respectivement les 14 mars (Boutenac) et 26 mars (La Livinière) derniers, vient finaliser l'ultime étape d'approbation qui va enfin permettre l'étiquetage avec les seules mentions communales. Produisant 9 000 hl sur 350 ha, pour une aire d'appellation dépassant les 2 000 ha, La Livinière est le plus ancien Cru reconnu en Languedoc (AOC Minervois-La Livinière obtenue en 1999). Cet aboutissement s'inscrit dans une volonté de hiérarchisation claire sur une aire permettant le repli vers les AOC Minervois ou Languedoc. Le président Guy Sabarthès espère que cette reconnaissance permettra de produire 2 millions de bouteilles La Livinière d'ici 5 ans.



Nouvelles DGC en Corbières

Reconnue comme dénomination communale depuis 2005, Boutenac concerne une bande 240 ha de vignes en production au cœur des Corbières. Une trentaine de producteurs se partagent les 7 500 hl de production revendiquée et félicitent la meilleure lisibilité et différenciation de leurs vins au sein des Corbières et du Languedoc, en particulier avec l'arrivée future de nouvelles dénominations géographiques complémentaires dans les Corbières.